

## TRANSACTIONS

"Les honoraires sont selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux"

Forfait transaction pour un prix de vente	Honoraires (TTC)
Jusqu'à 50 000 €	4 500 €
De 50 001 à 75 000 €	9,5 % du prix de vente
De 75 001 à 100 000 €	8 % du prix de vente
De 100 001 à 120 000 €	7 % du prix de vente
De 120 001 à 150 000 €	6 % du prix de vente
De 150 001 à 250 000 €	5 % du prix de vente
De 250 001 à 350 000 €	4,5 % du prix de vente
De 350 001 à 450 000 €	4 % du prix de vente
+ 450 000 €	3,5 % du prix de vente

## LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi "ALUR" du 24 mars 2014 : le montant de toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année ( article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 29 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier)

- Locaux à usage d'habitation ou mixte

### HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail	7€ / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3€ / m <sup>2</sup>

### HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail	7€ / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3€ / m <sup>2</sup>

Locaux à usage professionnel, commercial ou industriel : 2 mois du loyer H.T à la charge du preneur

## HONORAIRES DE GESTION

6,5 % HT sur le quittancement soit 7.8 % TTC (TVA à 20%) pour 1 à 4 biens
5,5 % HT sur le quittancement soit 6,6 % TTC (TVA à 20 %) à partir de 5 biens en location

## L'IMMOBILIER GARANTI

SAS ACI IMMO au capital de 7 600 euros - RCS 442 805 776 - Carte professionnelle n° CPI 5704 2018 000 038 555 délivrée par la CCI de Moselle - Caisse de garantie CEGC 16 rue Hoche tour Kupka B TSA 39999 La défense cédex 92919 - TVA intracommunautaire n° FR 12 442 805 776 - Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.